

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale*

**Arrêté du 18 septembre 2018 maintenant dans un grade et un emploi  
un officier commissionné servant au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense**

NOR : INTJ1825313A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L.4132-10;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires commissionnés;

Vu l'arrêté du 29 mars 2016 conférant un grade et un emploi d'officier commissionné servant au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

Mme Marthe DESPRÉS (NIGEND: 384494 - NLS: 8153495 - NID: 9578050001) est maintenue au grade de lieutenant, en qualité d'officier commissionné servant au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense, dans son emploi de psychologue clinicienne, conseillère technique régionale, au sein du commandement de la gendarmerie de Guyane à Cayenne (97), pour une durée de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019.

L'intéressée reste rattachée au corps des officiers du corps technique administratif de la gendarmerie nationale.

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 18 septembre 2018.

Pour le ministre d'État et par délégation :

*Le général de corps d'armée,  
directeur des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale,*

H. RENAUD